

IN WITNESS WHEREOF, the undersigned, being duly authorized by their respective Governments, have signed this Agreement.

DONE in duplicate at Ottawa this 21st day of November, 1986 in the English and French languages, each version being equally authentic.

EN FOI DE QUOI, les soussignés, dûment autorisés à cet effet par leurs Gouvernements respectifs, ont signé le présent Accord.

FAIT en deux exemplaires, à Ottawa, ce 21^{ième} jour de novembre 1986, en anglais et en français, chaque version faisant également foi.

JOE CLARK

*For the Government of Canada
Pour le Gouvernement du Canada*

GEORGE P. SCHULTZ

*For the Government of the United States of America
Pour le Gouvernement des États-Unis d'Amérique*